



## EVALUATIONS PPCR – RDV DE CARRIERE

**TRES URGENT :** *Pour les collègues inspectés en 2017-2018 qui souhaitent contester leur appréciation finale donnée par le DASEN, **DERNIER JOUR pour faire un recours gracieux !***

**Modèle proposé par FO** → [>ICI<](#)



# EVALUATION PPCR

# ABROGATION !

Projet d'accord présenté aux organisations syndicales représentatives sur PPCR en septembre 2015

Signataires : FSU, UNSA, CFDT, CFTC  
Non signataires : FO, CGT, Solidaires

***Pour la plupart des collègues inspectés, c'est la consternation !  
Ne laissez rien passer sans faire de recours !***

**Pour dénoncer l'arbitraire de PPCR, signez la pétition en ligne → [>ICI<](#)**

## Modalités de demande de révision de votre appréciation finale

**Au mois de juin**, vous avez eu connaissance sur Iprof (partie SIAE) du compte-rendu de votre évaluation professionnelle rédigé par votre IEN. Vous avez pu formuler des observations (10 lignes maximum) et certains d'entre vous ont envoyé des courriers écrits.

**Dans les deux semaines suivant la rentrée** vous devez avoir reçus sur Iprof (partie SIAE) l'appréciation finale du Recteur qui s'exprime sous la forme des 4 niveaux d'expertise possibles : à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent. Pour bon nombre de collègues, l'appréciation finale ne correspond en rien au rapport et au bilan de compétences rempli par l'IEN : **les appréciations ont été dépréciées !**

Pour mémoire, les **30% qui ont la « meilleure valeur professionnelle »** passeront 1 an plus vite du 6e au 7e échelon et du 8e au 9e échelon.

Le DASEN des Bouches du Rhône a envoyé un courrier à tous les collègues pour expliquer qu'il devait appliquer un quota et donc « choisir » les heureux élus parmi les meilleurs proposés par les IEN. **C'est totalement scandaleux et arbitraire !**

En ce qui concerne les collègues qui sont au 9e échelon, même si le RDV n'a pas eu lieu (rapport vide), ils auront également une appréciation finale qui déterminera une partie de leur barème pour le passage à la hors-classe (à consolider = 60pts, satisfaisant = 80 pts, très satisfaisant = 100 pts, excellent = 120pts). **Cet avis ne sera plus réévalué par la suite.** Il faudra donc bien veiller à ce que l'appréciation finale attribuée par l'IEN puis le DASEN soit conforme à votre dernière note et à l'appréciation adverbiale du dernier rapport d'inspection. **Dans le cas contraire, nous encourageons également les collègues concernés à faire un recours.**

► **ETAPE 1 : Rédiger son recours gracieux → jusqu'au 18 octobre**

**Vous disposez de 30 jours suivant la réception de cette appréciation finale**, pour saisir le recteur d'une demande de révision de votre appréciation (article 23-6 du décret 90-680 du 1er août 1990 modifié). Si vous contestez votre appréciation finale et si vous voulez demander sa révision, vous pouvez utiliser le **modèle en PJ ou téléchargeable → ICI** Vous devez transmettre votre recours par mail, en PJ, par voie hiérarchique donc à votre IEN. + **COPIE AU SNUDI FO**

► **ETAPE 2 : Réponse de l'Administration → jusqu'au 18 novembre**

Le Recteur dispose alors lui aussi ensuite d'un délai de 30 jours francs pour réviser l'appréciation finale de la valeur professionnelle. **L'absence de réponse équivaut à un refus de révision** (même article)

► **ETAPE 3 : Recours auprès de la CAPD → jusqu'au 18 décembre**

Dans les 30 jours suivants la réponse ou non de l'Administration, vous devez demander la saisine de la CAPD. **Un modèle de courrier** sera adressé par le SNUDI FO aux collègues que nous suivrons depuis l'étape 1

#### ► **ETAPE 4 : Défense de votre recours en CAPD**

Le SNUDI FO défendra tous les dossiers en sa possession. **Il est indispensable de nous transmettre, en plus de la copie de votre recours, le compte rendu de votre évaluation de RDV de carrière + votre AGS + votre dernière note pédagogique.**

---

### **La position du SNUDI FO** *L'arbitraire, ça suffit !*

Ces appréciations et cette nouvelle évaluation, totalement arbitraires et injustes, sont un nouveau scandale lié à l'application du protocole PPCR.

**FO continue de combattre pour l'abandon de ce protocole PPCR** (Parcours professionnels Carrières et Rémunérations) et pour le retour à un barème égalitaire pour toutes les promotions, contrôlable par les élus du personnel en CAPD.

**RAPPEL : FO et la CGT n'ont pas signé le PPCR !**  
**FSU, CFDT et UNSA ont signé le PPCR !**

*Comment comprendre, face aux nombreuses injustices que génère le PPCR, que les signataires de ce protocole ne retirent pas aujourd'hui leur signature ?*

Sans le soutien que continuent à apporter le SNUipp-FSU, le SE UNSA et le SGEN-CFDT au PPCR, le Ministère ne pourrait pas persister dans l'arbitraire qui préside aujourd'hui aux évaluations, permettant (ou non) les accélérations de carrière et le passage à la Hors classe !

[Lire la suite du communiqué FO](#)

**Le SNUDI FO vous invite à signer la pétition nationale :**

**« Abandon de l'évaluation PPCR : l'arbitraire ça suffit ! »**

- abandon de la nouvelle évaluation des enseignants et donc abandon du PPCR à l'origine de cette dégradation ;
- un barème basé essentiellement sur l'AGS pour le déroulement de carrière de chaque personnel concernant les accélérations de carrière, le passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle ;
- augmentation immédiate du taux de passage à la hors classe : au moins 17 % comme dans tous les autres corps de l'Éducation nationale ;
- tous les PE et instituteurs doivent pouvoir accéder à la hors classe avant leur départ à la retraite ; les appréciations doivent pouvoir être revues à la hausse.

à [téléchargez >ICI<](#) ou à [signez en ligne >ICI<](#)

***Ne restez pas isolés, contactez le SNUDI FO en cas de difficultés !***

---

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

*FO défend les intérêts moraux et les conditions de travail des salariés !  
Du 29 novembre au 6 décembre, je vote et je fais voter*

**FNEC FP FO**



**4 clics**  
pour vos revendications  
**4 clics**  
pour reconquérir vos droits



CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO



**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :**  
**Pour cette nouvelle année scolaire, faites un choix utile et réfléchi : Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 !**  
*Pour une première adhésion, seuls les derniers mois restants sont à cotiser !*

**Forfait spécial « fin d'année 2018 » [>ICI<](#)**

## Mes avantages :

- 1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2018)
- 2/ Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

**Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!**

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)